

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION N°D20230912\_04**

**CONVENTION DE FONCTIONNEMENT  
AVEC L'ASSOCIATION PAYS D'OUCHÉ EN FÊTE**

**Date du Conseil Municipal :** 12 septembre 2023  
Date de convocation : 5 septembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice :** 57  
**Nombre de présents :** 32  
**Nombre de représentés par pouvoir :** 3  
**Nombre de votants :** 35  
**Nombre d'absents :** 22

L'an deux-mille-vingt-trois, le douze septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELIN Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BLEROT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MONNIER Christelle, PEREIRA Héloïse, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, TAVERNIER Sophie, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : CARPENTIER Corinne (à Gérard FAUCHE), PATOUREAUX Laurette (à Martine GOULLEY), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BERTRE Domice, BURDET Blandine, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEFEBVRE Pascal, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MICHEL John, MULOT Marie-France, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, SAMAIN Viviane.

Secrétaire de séance : FAUCHE Gérard.

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le projet de convention de fonctionnement avec l'association Pays d'Ouche en Fête ;

**Considérant :**

- Qu'il convient d'autoriser M. le Maire à signer une convention de fonctionnement avec l'association Pays d'Ouche en Fête ;
- Que le projet associatif proposé par l'association est conforme à ses statuts ;
- La volonté de la Commune de proposer des activités variées et en lien avec la volonté de politique d'animation de la vie locale de la Commune ;
- Le projet initié et conçu par l'association d'être une ressource où chaque comité des fêtes est représenté afin de préserver l'autonomie de chacun, tout en se coordonnant davantage et en mutualisant les moyens et les ressources ;
- Que la bonne réalisation de manifestations publiques nécessite la mobilisation de l'association, par manque de moyens humains et logistiques ;

**Décide :** à l'unanimité (35 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'autoriser M. le Maire à rédiger et signer la convention de fonctionnement avec l'association Pays d'Ouche en Fête ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Louis MADELON